



Distr. LIMITED

UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.9 Rev.1
27 mai 2025

Original: ENGLISH

Septième Réunion du Comité consultatif
scientifique et technique au Protocole relatif à la
Pollution due à des sources et activités terrestres
dans la Région des Caraïbes

Virtuelle, du 22 au 25 juillet 2025

ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE CARTHAGENE

This meeting is being convened virtually. Delegates are kindly requested to access all meeting documents electronically for download as necessary.

*This document has been reproduced without formal editing.

RAPPORT INTÉGRÉ FINAL

**ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE OU D'UN NOUVEAU PROTOCOLE
DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION DE CARTHAGÈNE**

ACCORD DE FINANCEMENT À PETITE ÉCHELLE

PRÉSENTÉ PAR L'INSTITUT DES AFFAIRES MARINES

MAI 2025

Auteurs et collaborateurs

Centro De Investigación Y Manejo Ambiental Del Transporte (CIMAB)

Auteurs :

Victor Sende Odoardo MSc Assistant chercheur,

Collaborateurs :

Marlen Pérez Hernández MSc, chercheuse adjointe

Institut des Affaires Marines (IMA)

Auteurs :

Maurice J. Narcis, PhD

Table des matières

UNITED.....	1
NATIONS	1
1. RÉSUMÉ	1
2. INTRODUCTION	1
3. EXAMEN RÉGIONAL DE L'IWRM	3
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE L'IWRM	3
3.2 CADRE DE L'IWRM POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE CARTAGENA ET DE SES PROTOCOLES.....	4
3.2.1 PRINCIPES COMMUNS.....	4
3.2.2 ACTIONS CLÉS DE L'IWRM POUR SOUTENIR LES PROCESSUS DE GESTION CÔTIÈRE ET MARINE	5
3.3 APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'IWRM	5
4. CADRE D'ACTION RÉGIONAL POUR L'IWRM.....	6
4.1 DÉFIS RÉGIONAUX	7
4.2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	8
4.3 ÉLÉMENTS ESSENTIELS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'IWRM.....	9
5. EXPÉRIENCES D'AUTRES RÉGIONS.....	10
5.1 UNION EUROPÉENNE - DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU.....	10
6. RECOMMANDATIONS	12
7. CONCLUSION	13
8. RÉFÉRENCES	14

Liste des encadrés

Encadré 1 - Principes directeurs de la Déclaration de Dublin	3
--	---

1. RÉSUMÉ

La gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) est une approche de gestion de l'eau qui met l'accent sur la planification et la gestion des systèmes d'eau. L'IWRM favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes afin de maximiser le bien-être économique et social de manière impartiale, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

Les activités anthropiques sont des sources terrestres connues de pollution. Les eaux usées domestiques, les effluents industriels et l'agriculture peuvent introduire des polluants dans les systèmes d'eau douce qui finissent par affecter les écosystèmes littoraux et côtiers. Cela illustre l'importance de la IWRM et la nécessité d'une gestion efficace d'eau douce en ce qui concerne l'environnement marin. En ce qui concerne les ressources en eau douce, si la qualité de l'eau est essentielle, des aspects supplémentaires tels que l'approvisionnement, l'allocation, le traitement et la réutilisation des eaux usées sont également des domaines critiques dans l'approche IWRM.

La mise en œuvre de IWRM pose des défis de longue date dans la région des Caraïbes. Ces défis sont attribués à des problèmes régionaux tels que, entre autres, le changement climatique, la gouvernance et la législation fragmentées et le manque de financement.

Les centres d'activités régionaux (CAR), IMA et CIMAB, ont collaboré pour examiner et analyser les études récentes et en cours concernant la mise en œuvre de IWRM et la manière dont le cadre d'action régional peut être utilisé au titre de la Convention de Cartagena.

L'Union européenne a été examinée à titre d'exemple, à partir d'une région extérieure à la région des Caraïbes, afin de donner un aperçu et une perspective différentes. La législation principale, la directive-cadre sur l'eau, a offert des informations utiles sur la protection et la gestion des ressources en eau, ainsi que sur les questions transfrontalières entre ses États membres. Cela a mis en évidence l'importance d'identifier les masses d'eau dans un système bien établi pour faciliter une gestion efficace.

Après examen, des recommandations ont été formulées concernant les solutions potentielles pour le traitement intégral des eaux douces et la gestion des ressources en eau au niveau régional via l'incorporation de IWRM dans la Convention de Cartagena.

2. INTRODUCTION

La Convention de Cartagena est un accord juridiquement contraignant entre les parties contractantes à la région des Caraïbes visant à prévenir, réduire et lutter contre la pollution de l'environnement marin. Les impacts de la pollution sont directement liés aux activités anthropiques. Les sources terrestres de pollution, telles que les rejets domestiques, agricoles et industriels, sont toutes transportées en aval par l'eau douce et, en fin de compte, dans les masses d'eau côtières. Cela conduit à la détérioration de la qualité de l'eau, ce qui nuit à la santé humaine et aux écosystèmes marins. Alors que les approches de gestion telles que « de la source à la mer » ou « de la crête au récif » traitent la terre, l'eau et les zones côtières

comme un écosystème collectif, il existe des problèmes liés à l'eau et des défis de développement qui exigent des solutions différentes. La gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) est un processus qui aide les pays dans leurs efforts pour traiter les problèmes liés à l'eau de manière rentable et durable.

La IWRM est définie comme un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, pour maximiser le bien-être économique et social qui en résulte, de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

La lenteur de l'adoption de l'IWRM dans la Région des Caraïbes a été attribuée à plusieurs défis, notamment la gouvernance faible ou fragmentée des ressources en eau (niveaux législatif, politique et institutionnel), le manque d'engagement et de participation de la société civile dans le secteur de l'eau, les limites des données, le manque de financement, la faiblesse de la gouvernance régionale du secteur, le manque de personnel technique qualifié, le changement climatique, la mauvaise planification de l'utilisation des terres, le manque d'intégration de la dimension de genre, le suivi et l'évaluation limités.

Le développement et l'adoption de l'IWRM dans la région est une priorité au titre de la Convention de Cartagena, seul accord régional contraignant pour la protection de l'environnement marin de la région des Caraïbes. À cette fin, la présente étude a été réalisée par les Centres d'activités régionaux du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine (CAR-CIMAB et CAR IMA).

L'objectif de ce rapport est d'élaborer une stratégie ou un protocole pour la gestion des ressources en eau douce dans le cadre de la Convention de Cartagena, avec une approche sous-régionale pour les pays anglophones et hispanophones de la région des Caraïbes.

Ce rapport est basé sur l'examen et l'adaptation de documents clés, par Barrios et le Partenariat mondial pour l'eau-Caraïbes (GWP-C) :

- « Cadre de gestion intégrée des ressources en eau à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Cartagena ». – Barrios, 2021.
- « Cadre d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la région de la Communauté des Caraïbes ». Une consultation pour l'élaboration d'un cadre d'action régional pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la région de la Communauté des Caraïbes. –GWP-C, 2024.

Ces documents fournissent un aperçu des efforts déployés, des défis existants et des stratégies révisées, visant à augmenter le niveau de mise en œuvre de l'IWRM dans le cadre de la région des Caraïbes.

Barrios a présenté un cadre de IWRM pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Cartagena. Il a inclus notamment des principes de planification, des actions de soutien à la gestion côtière et marine et la proposition d'un cadre conceptuel. Barrios a également fourni un schéma de mise en œuvre suggérant l'intégration dans l'¹Objectif de développement durable 6 (ODD 6), en tant que feuille de route d'action, et a décrit les principaux domaines utilisés pour indiquer²les progrès accomplis dans le cadre des ODD.

Le GWP-C, dans le cadre du projet régional de la gestion intégrée de l'eau, des terres et des écosystèmes (IWEco) dans les petits états insulaires des Caraïbes financé par le FEM, a élaboré un cadre d'action du IWRM pour la région de la CARICOM. Ce travail a permis de faire le point sur l'état actuel de l'IWRM et les défis rencontrés au niveau régional. Un cadre a été proposé avec une Feuille de route des actions et des éléments clés pour achever la mise en œuvre sur une période de 5 ans.

3. EXAMEN RÉGIONAL DE L'IWRM

3.1 VUE D'ENSEMBLE DE L'IWRM

La Déclaration de Dublin sur l'eau et le développement durable (1992) a décrit les mesures nécessaires pour inverser les tendances existantes de surconsommation, de pollution et de menaces croissantes de sécheresse et d'inondations. Les Principes directeurs (encadré 1) ont été utilisés pour constituer la base de nombreuses politiques actuelles de l'IWRM.

Barrios a identifié que l'IWRM a été acceptée dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et a été définie comme un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, afin de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte, de manière équitable et durable (ONU Environnement, 2018).

Plusieurs approches ont émergé pour renforcer et soutenir la gestion des ressources en eau, telles que la sécurité de l'eau, le lien eau-alimentation-énergie, et les parallèles avec les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'ODD, en ce qui concerne la gestion durable des ressources en eau.

Principes directeurs

- **L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable**, essentielle à la préservation de la vie, du développement et de l'environnement
- **La mise en valeur et la gestion de l'eau doivent être fondées sur une approche participative**, avec la participation des usagers, des urbanistes et des décideurs politiques à tous les niveaux
- **Les femmes jouent un rôle central** dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau
- **L'eau a une valeur économique** dans toutes ses utilisations concurrentes et devrait être reconnu comme un bien économique.

Encadré 1 - Principes directeurs de la Déclaration de Dublin

¹ L'objectif de développement durable 6 (ODD 6) vise à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous

² ODD 6.5.1 Indicateur cible - Degré de gestion intégrée des ressources en eau

Dans le cadre des objectifs durables à l'horizon 2030, l'ODD 6 - Eau propre et assainissement comprend spécifiquement la mise en œuvre de IWRM (ODD 6.5.1) en tant que cible, ainsi que des domaines clés de la gestion des ressources en eau, tels que l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, le contrôle de la pollution et l'efficacité de l'utilisation de l'eau, entre autres. L'indicateur 6.5.1 des ODD fait désormais l'objet d'un suivi à échelle mondiale, les pays rendant compte de leur degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau sur la base de quatre composantes : environnement favorable, institutions et participation, instruments de gestion et financement.

Ce qui concerne la région, le changement climatique et la biodiversité ont également été considérés comme faisant partie de l'approche de l'IWRM. Les projections pour les Caraïbes font état d'une élévation du niveau de la mer, de températures plus chaudes, de précipitations plus variables avec un assèchement accru, d'une augmentation des températures de surface de la mer et d'ouragans plus intenses. Le potentiel de l'IWRM pour aider à la conservation de la biodiversité, grâce à une meilleure compréhension et gestion de l'hydrologie existante, favorise une réponse adaptative. Cela est essentiel car l'élévation du niveau de la mer constitue une menace pour les écosystèmes côtiers comme les forêts de mangroves.

Finalement, la résilience de l'eau est un aspect essentiel de la gestion des ressources en eau et elle est cruciale pour un système robuste d'IWRM. La capacité d'un pays à résister, à s'adapter ou à se remettre de l'exposition à des dangers liés à l'eau renforce considérablement la réponse face à des risques comme le changement climatique, une pandémie (COVID-19) et des perturbations économiques ou sociales. Cela implique une perspective différente où la résilience du système de construction et les mécanismes de compensation des impacts seraient inclus dans l'approche des ressources en eau.

3.2 CADRE DE L'IWRM POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE CARTAGENA ET DE SES PROTOCOLES

3.2.1 PRINCIPES COMMUNS

Barrios a proposé une approche régionale et accélérée pour l'adoption de l'IWRM, où le développement durable est atteint par la compréhension des avantages et des synergies potentielles avec d'autres processus de gestion des ressources naturelles et sociales. Il est important de noter qu'il a été démontré qu'une approche multisectorielle est primordiale dans les efforts visant à intégrer correctement la gestion de l'eau. Aussi, des principes communs ont été proposés, fondés sur les défis régionaux et ancrés dans la Stratégie océanique d'ONU Environnement.

- Gestion écosystémique
- De la source à la mer
- Consommation et production durables
- Approche du capital naturel
- Interface science-politique
- Renforcement de la résilience
- Une seule santé pour tous

- Participation publique

3.2.2 ACTIONS CLÉS DE L'IWRM POUR SOUTENIR LES PROCESSUS DE GESTION CÔTIÈRE ET MARINE

Dans le cadre d'une gestion efficace des ressources côtières et marines, le développement d'un système intégral d'IWRM nécessite une approche adaptative, y compris certains éléments clés de ce processus. Ces éléments ou actions ont été identifiés par Barrios comme suit :

- Gouvernance de l'eau
- L'eau pour l'environnement
- Budget et allocation de l'eau
- Gestion des risques de catastrophe
- Planification des solutions intégrées
- Mécanismes financiers alternatifs
- Gestion de l'information et des connaissances

3.3 APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'IWRM

La première étape a été identifiée comme l'intégration des ODD en tant que moyen de suivi efficace des efforts de mise en œuvre. Les cibles des ODD, en particulier l'ODD 6.5.1, ont fourni une feuille de route pour la mise en œuvre d'IWRM aux niveaux régional et national.

Les autres actions principales ont été les suivantes :

Un environnement favorable

Il s'agit principalement des cadres juridiques, des politiques, des outils de planification et de toute autre question permettant la mise en œuvre de l'IWRM. Disposer d'une autorité de l'eau pour diriger la mise en œuvre, établir une définition claire des limites entre les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes côtiers pour éviter les chevauchements, et promouvoir la ratification des accords régionaux (tels que la Convention de Cartagena) afin d'accroître la participation nationale et le soutien politique.

Institutions et participation

Un modèle de gouvernance de l'eau avec un organe de l'autorité de l'eau qui donnera la priorité à la participation des parties prenantes, afin de formaliser les changements dans les politiques et les plans de l'eau. Il s'agit notamment de services de l'eau, du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile.

Instruments de gestion

Harmoniser les cadres juridiques et réglementaires pour minimiser les écarts, en développant et en adoptant une IWRM basée sur l'écosystème et la gestion des risques. Premièrement, définir l'eau pour les écosystèmes comme l'objectif central du processus d'IWRM sur la base des meilleurs bilans hydriques disponibles et des connaissances écologiques. Ensuite, intégrer la gestion de l'eau et des terres sur la base d'un plan de gestion des risques de catastrophe (DRM), dans lequel les écosystèmes joueraient un rôle clé, à la fois pour la gestion des risques

et la sécurité de l'eau. Dans le cadre de la stratégie de suivi, le suivi de l'indicateur SDG 6.5.1 sur la mise en œuvre de l'IWRM doit être une priorité pour la région. Le processus de surveillance serait principalement élaboré par des organismes gouvernementaux, puis une participation systématique des différentes parties prenantes et secteurs améliorerait le processus de surveillance.

Financement

Proposer une stratégie de financement de la WRM basée sur une approche multisectorielle, y compris les services d'eau et d'assainissement, la réduction des risques de catastrophe (DRR), la santé, les services écosystémiques, le tourisme et d'autres activités économiques qui tirent profit du développement et de la gestion des ressources en eau, c'est-à-dire de la mise en place de l'IWRM.

Comme proposé ci-dessus, ce schéma de mise en œuvre de l'IWRM, y compris ces actions spécifiques, devrait aboutir à un degré accru de mise en œuvre sur la base du cadre conceptuel recommandé par Barrios. Ce travail a été l'occasion d'adopter une approche accélérée en vue d'une mise en œuvre accrue dans la région.

4. CADRE D'ACTION RÉGIONAL POUR L'IWRM

Un cadre d'action pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau pour la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a récemment été établi par le GWP-C. Le projet régional du FEM sur l'intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWEco) s'est concentré sur la gestion des ressources en eau, en terres et en biodiversité, ainsi que sur le changement climatique. Chaque composante du projet IWEco a été interconnectée dans les domaines de la gestion durable des terres (SLM), de la gestion intégrée des ressources en eau (IWRM), y compris l'efficacité de l'utilisation de l'eau (WUE), de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) et du maintien des services écosystémiques.

L'élaboration d'un cadre d'action pour l'IWRM visant à permettre une approche rationnelle au sein des États membres de la CARICOM³/Petits États insulaires en développement (PEID) a été l'un des principaux objectifs de l'IWEco pour parvenir à une gestion efficace et durable des ressources en eau dans la région de la CARICOM. L'étude a également porté sur deux États membres associés⁴ et deux pays des Caraïbes non membres de la CARICOM.⁵ La nécessité d'un tel cadre est directement liée à l'absence de progrès dans le rythme de mise en œuvre de l'IWRM dans la région, et à la nécessité pour les pays d'établir une législation d'appui. Grâce au travail effectué dans le cadre de l'IWEco – études législatives, analyses de la situation du secteur de l'eau et engagement des parties prenantes – un cadre conceptuel d'IWRM a été établi avec la vision, la mission et l'objectif principal, énumérés ci-dessous :

³ États membres de la CARICOM – Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago

⁴ États membres associés à la CARICOM – Anguilla, Îles Vierges britanniques

⁵ Pays des Caraïbes hors CARICOM – Cuba, République dominicaine

Vision : Un modèle harmonisé de gestion intégrée des ressources en eau qui garantit la sécurité de l'eau pour les petits États insulaires en développement de la CARICOM.

Mission : Élaborer un cadre régional d'IWRM qui impulse la gouvernance durable de l'eau, en créant un environnement favorable et en renforçant la résilience au climat et aux catastrophes pour le développement durable des PEID de la CARICOM.

Objectif : Renforcer les mécanismes politiques, législatifs et institutionnels, ainsi que le renforcement des capacités pour la gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) et la gestion des services écosystémiques, tout en augmentant la résilience au climat et aux catastrophes.

Il a été noté lors de l'élaboration de ce cadre conceptuel qu'une approche participative, mise en évidence comme un principe directeur de l'IWRM, est la plus importante pour le processus de mise en œuvre.

En outre, il a été observé dans les pays hispanophones⁶ de la région des Caraïbes, que l'adoption de l'IWRM a été lente et partielle, principalement en raison de l'absence de cadres juridiques. Cependant, avec la mise en œuvre de nouvelles façons de lier l'eau aux politiques d'utilisation des terres, d'assainissement et d'inclusion sociale, la plupart des États de la région favorise l'adoption de l'IWRM. Il est important de noter que l'état de la vision et de la mission ci-dessus est le même pour la CARICOM et les pays hispanophones, ce qui démontre l'alignement stratégique de tous les pays de la région des Caraïbes.

4.1 DÉFIS RÉGIONAUX

S'il a été bien noté qu'une approche holistique et des efforts de collaboration sont nécessaires pour que les pays facilitent au mieux la mise en œuvre de l'IWRM, il existe des problèmes et des défis familiers dans toute la région. Comme indiqué précédemment, une gestion réussie et durable des ressources en eau peut être réalisée par des moyens multisectoriels, nécessitant des synergies entre les domaines environnementaux, sociaux et économiques. Ces défis et problèmes émergents sont décrits ci-dessous :

- Changement climatique et réduction des risques de catastrophe
- Le genre, les jeunes et le rôle des femmes
- Utilisation des terres et la pollution
- Financement dans le secteur de l'eau
- Gestion des eaux transfrontalières

Les défis potentiels en matière de gestion des ressources en eau auxquels la région des Caraïbes pourrait être confronté à l'avenir ont été décrits comme suit :

- Disponibilité de l'eau
- Variabilité et changements climatiques
- Surmonter les déficits de mise en œuvre de l'utilisation rationnelle de l'eau

⁶ Pays hispanophones – Costa Rica, Colombie, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Honduras & note de bas de page 5

- De l'eau sans revenus

4.2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Lors de l'élaboration de ce cadre régional de l'IWRM, les problèmes, défis et lacunes existants ont été pris en compte par le GWP-C avant de proposer des objectifs stratégiques à mettre en œuvre au sein des PEID de la CARICOM⁷. La réalisation de ces objectifs devrait contribuer à la réalisation de l'objectif global du Cadre d'IWRM, à savoir renforcer les mécanismes politiques, législatifs et institutionnels, et améliorer le renforcement des capacités. La réalisation de ces objectifs devrait également conduire à une meilleure gestion des services écosystémiques et à une résilience accrue aux changements climatiques et aux catastrophes.

- Objectif stratégique 1 :

Améliorer les capacités/cadres pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation intégrale au changement climatique, multisectoriels et transversaux qui intègrent les principes de l'économie circulaire et les considérations de genre.

- Objectif stratégique 2 :

Encourager la coordination entre les principales parties prenantes de l'eau en vue de l'harmonisation, de la communication, de l'autonomisation et de l'implication des communautés aux niveaux national et régional.

- Objectif stratégique 3 :

Promouvoir des approches participatives fondées sur les connaissances y compris les connaissances écologiques traditionnelles (TEK) ou locales (LEK), les solutions traditionnelles ou fondées sur la nature, le rôle des femmes et les connaissances autochtones, en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau.

- Objectif stratégique 4 :

Guider la mise en place ou le renforcement d'une entité indépendante et globale chargée des ressources en eau pour régir la coordination et la surveillance interinstitutionnelle au niveau national, et la coopération au niveau régional.

- Objectif stratégique 5 :

Élaborer des stratégies pour la mise en place de systèmes d'information sur l'eau, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation afin d'améliorer la collecte, le partage et l'accès aux données, aux niveaux national et régional.

⁷ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago

- Objectif stratégique 6 :

Identifier et faciliter la mise en place de mécanismes de financement durables.

Une feuille de route d'action définissant l'orientation stratégique pour le développement et la mise en œuvre de la IWRM dans la région de la CARICOM, a également été proposée par le GWP-C. Cette feuille de route comprend les activités, les résultats cibles, les résultats, indicateurs de réalisation, des partenaires collaborateurs et le financement requis pour atteindre les objectifs stratégiques mentionnés ci-dessus, d'ici 2028.

La promotion d'un environnement favorable est un élément fondamental de ce cadre. À travers des instruments politiques, législatifs et institutionnels, une gestion efficace des ressources en eau pourrait guider la mise en œuvre de l'IWRM, en mettant à jour les politiques nationales et les feuilles de route des pays de la région. Toutefois, le succès de la mise en œuvre dépendra de la capacité des pays à soutenir la gestion et l'utilisation durables de leurs ressources en eau, par ces moyens.

4.3 ÉLÉMENTS ESSENTIELS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'IWRM

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de mettre en œuvre efficacement ce cadre d'action régional, le GWP-C a défini les principes clés nécessaires au progrès. Certains de ces domaines ont déjà été mentionnés par Barrios (section 3.3) à propos d'une mise en œuvre proposée, comme le programme de gouvernance (cadre juridique, réglementations et institutions), la participation du public et l'engagement des parties prenantes, la gestion et les instruments techniques, le financement, et la restauration de l'environnement. À la lumière de ce qui précède, des éléments supplémentaires sont décrits ci-dessous.

- Volonté et engagement politiques

La volonté et l'engagement politiques sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre d'un cadre régional sur l'IWRM, compte tenu des changements attendus dans les mécanismes de gouvernance institutionnelle.

- Renforcement des capacités

La recherche de personnel qualifié est une condition essentielle à la mise en œuvre du cadre. Des programmes formels de certification en IWRM devraient être élaborés, dans le cadre de partenariats avec des institutions régionales de niveau tertiaire, qui devraient compléter et renforcer les collaborations avec les agences de renforcement des capacités nouvelles et existantes.

- Financement durable

L'accès au financement pour mettre en œuvre des programmes et des plans d'IWRM est un facteur de contrainte majeur entre les pays membres. Il incombe à l'agence régionale de mise en œuvre d'élaborer une stratégie de financement durable et d'identifier des mécanismes de financement innovants.

- Collecte, analyse, communication et partage des données

Le cadre présenté exige que l'autorité responsable élabore un programme harmonisé de collecte de données dans les domaines prioritaires de l'IWRM et de l'intégration, dans des systèmes d'information nationaux et régionaux conviviaux et accessibles.

- Mécanismes de gouvernance

Le Secrétariat de la CARICOM devrait assumer la responsabilité administrative de la coordination de la mise en œuvre régionale par l'intermédiaire de l'unité pertinente. Un facteur majeur de réussite de la mise en œuvre est la possibilité de discussions régionales et de développement stratégique.

- Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation facilitent la validation des objectifs stratégiques et la mesure des progrès, tout en contribuant à la faisabilité du cadre et à l'adaptation à l'évolution des conditions et de l'utilisation.

5. EXPÉRIENCES D'AUTRES RÉGIONS

5.1 UNION EUROPÉENNE - DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

L'objectif principal de la directive-cadre sur l'eau (WFD) est d'établir un système de protection des eaux de surface intérieures, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines dans ses États membres. La Directive-cadre sur l'eau est axée sur la mise en œuvre des principes de protection des masses d'eau susmentionnées, afin de préserver et d'améliorer l'état des écosystèmes aquatiques, avec certaines particularités selon le type de masse d'eau.

La Directive-cadre sur l'eau favorise également l'utilisation durable de l'eau, en mettant l'accent sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles. En outre, le cadre vise également à atténuer les effets des inondations et des sécheresses, à assurer un approvisionnement suffisant en eau de surface de bonne qualité, à réduire considérablement la pollution des eaux souterraines, à protéger les eaux territoriales et marines et à atteindre les objectifs des accords internationaux pertinents.

Protection de l'eau

La Directive-cadre sur l'eau vise à assurer une bonne santé qualitative et quantitative, c'est-à-dire à réduire et à éliminer la pollution et à faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'eau pour soutenir la faune sauvage, en même temps que les besoins humains. Depuis l'année 2000, la Directive-cadre sur l'eau est la principale loi sur la protection de l'eau en Europe. Elle s'applique aux eaux de surface intérieures, de transition et côtières, ainsi qu'aux eaux souterraines. Elle garantit une approche intégrée de la gestion de l'eau, dans le respect de l'intégrité de l'ensemble des écosystèmes, notamment en réglementant les polluants individuels et en fixant des normes réglementaires correspondantes. Elle repose sur une approche de district hydrographique pour s'assurer que les pays voisins coopèrent dans la gestion des rivières et autres masses d'eau qu'ils partagent.

Les objectifs environnementaux (article 4) sont essentiels au fonctionnement de la Directive-cadre sur l'eau. Ils imposent aux États membres de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir/limiter la détérioration (ou la pollution), à protéger, à améliorer et à restaurer leurs eaux de surface et leurs eaux souterraines. Il stipule également que les zones protégées doivent être conformes à toutes les normes pertinentes⁸ ou objectifs dans un délai donné de 15 ans, sauf indication contraire.

Gestion de l'eau

Des structures de protection basées sur la gestion de l'eau ont été conçues de manière appropriée aux niveaux hydrologique et administratif. Les États membres doivent identifier les districts de bassin situés sur leur territoire. Ces districts sont regroupés en districts hydrographiques (article 2, paragraphe 15, et article 3, paragraphe 1), où de petits bassins versants peuvent être inclus dans un bassin plus vaste. En outre, les eaux souterraines qui ne suivent pas entièrement un bassin versant particulier doivent être identifiées et attribuées au district hydrographique le plus proche ou le plus approprié. Les eaux côtières sont également incluses et sont identifiées et attribuées au(x) district(s) hydrographique(s) le(s) plus proche(s) ou le(s) plus approprié(s). La gestion de la ressource en eau s'effectue alors à ce niveau, en concordance avec les dispositions administratives respectives pour l'application des règles de la Directive-cadre sur l'eau

Un plan de gestion de district hydrographique (RBMP) est établi pour chaque district hydrographique (article 13, paragraphe 1) et comprend les éléments pertinents pour la mise en œuvre de la législation applicable, notamment les résultats des analyses susmentionnées (annexe VII). Le plan comprend principalement un résumé des pressions et des impacts significatifs de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines, une liste d'objectifs environnementaux, un résumé de l'analyse économique et l'un des programmes de mesures.

Les éléments de la Directive-cadre sur l'eau peuvent être assimilés à un système de la source à la mer⁹ où les terres sont drainées par le bassin fluvial et, en fin de compte, dans les eaux côtières, qui sont toutes gérées collectivement comme un seul district de bassin fluvial dans le cadre d'un RBMP.

Gestion transfrontalière

La Directive-cadre sur l'eau aborde des questions transfrontalières entre les États membres en exigeant que tout bassin versant, situé sur plus d'un territoire, soit identifié comme un district hydrographique international. Chaque État membre est responsable des dispositions administratives, qui comprennent l'identification de l'organisme faisant autorité qui appliquera les règles de la Directive-cadre sur l'eau pour la partie du bassin versant située dans son État respectif. La coordination entre les États membres est essentielle pour la

⁸ La directive sur les normes de qualité environnementale comprend les normes établies qui doivent être respectées pour obtenir un bon état chimique des eaux de surface conformément à l'article 4 de la WFD.

⁹ Un système source-mer est la zone terrestre drainée par un système fluvial, ses lacs et ses affluents (le bassin fluvial), les aquifères connectés et les récepteurs en aval, y compris les deltas et les estuaires, les côtes et les eaux littorales, la mer et le plateau continental adjacents, ainsi que la haute mer

réalisation des objectifs environnementaux fixés pour l'ensemble du district hydrographique international. Dans le cas où un district hydrographique s'étend à un État non membre de l'UE, le ou les États membres concernés doivent assurer la coordination entre toutes les parties, afin d'atteindre les objectifs de la Directive-cadre sur l'eau.

La Directive-cadre sur l'eau peut être définitivement instructive pour les pays au sein de l'IWRM en ce qui concerne l'élaboration d'une législation nationale et la nécessité d'une meilleure gestion des ressources en eau douce. La directive devrait également accompagner la politique des pays hispanophones en matière de la région des Caraïbes, car ils peuvent être confrontés à des scénarios transfrontaliers similaires. La Directive-cadre sur l'eau fournit des informations et des expériences précieuses qui seraient très utiles à la mise en œuvre de l'IWRM dans le cadre de la région des Caraïbes.

6. RECOMMANDATIONS

Après examen des rapports susmentionnés et des conditions requises pour une meilleure mise en œuvre dans la région, la Convention de Cartagena pourrait être utile pour contribuer à ces efforts. À ce titre, les recommandations/propositions suivantes sont formulées en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau douce.

- La Convention de Cartagena et ses Protocoles sont directement liés aux eaux marines. Pour traiter correctement les questions d'eau douce et de IWRM, il est proposé que le STAC LBS recommande à la COP LBS qu'un nouvel Accord Technique soit créé pour l'IWRM dans la région. Cela peut permettre à une partie contractante de créer un environnement favorable (lois, politiques) qui est essentiel à sa mise en œuvre.
- Les objectifs stratégiques identifiés sont harmonisés pour les pays anglophones et hispanophones dans la région des Caraïbes. Ces objectifs devraient être utilisés pour constituer les piliers d'un protocole IWRM, afin de réaliser des progrès dans sa mise en œuvre au sein des parties contractantes.
- Il convient d'envisager de regrouper les masses d'eau côtières et les cours d'eau, systèmes fluviaux et bassins fluviaux respectifs qui s'y déversent, de manière à ce qu'ils forment une seule unité. C'est représentatif d'une approche « de la source à la mer ». De cette façon, si les eaux côtières subissent une détérioration ou une pollution provenant d'une telle source d'eau douce, celle-ci peut être surveillée de manière intégrale pour en déterminer la cause, et des efforts de prévention de la pollution peuvent être entrepris rapidement.
- L'élaboration d'un protocole IWRM devrait inclure une annexe avec des limites de rejet/charges polluantes pour toutes les sources d'eau de surface et d'eau douce pour une gestion efficace de la qualité de l'eau. Idéalement, ces limites d'eau douce devraient être alignées sur les limites marines du Protocole LBS (annexe III) et établies de manière à éviter les doubles emplois ou les chevauchements.

- Des accords transfrontaliers devraient être établis entre les pays qui partagent un bassin versant, afin d'assurer une coopération multisectorielle pour la gestion complète de la ressource en eau collective.

Ces recommandations sont formulées non seulement comme moyen de réaliser des progrès dans la mise en œuvre, mais aussi pour élaborer davantage le cadre nécessaire et maintenir les ressources en eau douce et côtière dans la région des Caraïbes.

7. CONCLUSION

Les pays de la région des Caraïbes sont confrontés à un certain nombre de défis concernant la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Bien que ces progrès aient été historiquement lents, les études de Barrios et du GWP-C ont analysé et esquissé des voies claires pour l'accélération. L'adaptation et le soutien du Cadre d'action et de la feuille de route devraient permettre aux pays de la région d'accomplir davantage de progrès en ce qui concerne l'indicateur cible de l'ODD 6.5.1, dont les progrès ont été limités à ce jour.

Le cadre de mise en œuvre présenté dans le présent rapport prend en compte des aspects tels que la volonté politique, le renforcement des capacités, le soutien financier durable, la collecte de données et le partage d'informations, le renforcement des mécanismes de coopération, y compris la gestion des ressources en eau transfrontalières ; et le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques. Tous ces éléments sont essentiels pour que l'IWRM progresse au niveau régional.

Toutefois, pour que la région soit couronnée de succès dans son ensemble, il est impératif que tous les pays adoptent une approche multisectorielle et se concentrent sur les principes directeurs et sur tous les éléments essentiels à la mise en œuvre décrits précédemment. Chaque pays de la région doit s'assurer de promouvoir la participation efficace des parties prenantes, y compris les agences gouvernementales, les organisations communautaires et les groupes marginalisés, comme les femmes, les jeunes et les communautés autochtones, afin de préserver la durabilité de ses ressources en eau.

8. RÉFÉRENCES

1. Barrios OJ Eugenio. 2021. « Cadre de gestion intégrée des ressources en eau à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Cartagena ». April 2021. 55 pp.
2. GWP-C. 2022. "Action Framework for IWRM for the CARICOM Region." Consultancy to Develop an Action Framework for Integrated Water Resources Management (IWRM) for the CARICOM Region. March 2022. Reference Number: PSM200165.002. 73 pages
3. GWP-C. 2024. « Cadre d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la région de la Communauté des Caraïbes ». Consultancy to Develop a Regional Action Framework for Integrated Water Resources Management for the Caribbean Community Region. 92 pages. <http://www.gwp-c-aribbean.org/>
4. Directive 2000/60/EC of the European Parliament and of the Council of 23 October 2000, establishing a framework for Community action in the field of water policy. Official Journal L 327, 22.12.2000, p. 1–73
5. https://www.era-comm.eu/eu_water_law/part_3/index.html. Accessed April 23, 2025
6. <https://www.gdrc.org/uem/water/dublin-statement.html>. Accessed April 28, 2025
7. Mathews, R. E., Tengberg, A., Sjödin, J., & Liss-Lymer, B. (2019). Implementing the source-to-sea approach: A guide for practitioners. SIWI, Stockholm.
8. <https://caricom.org/member-states-and-associate-members/>. Accessed April 25, 2025
9. [https://www.unep.org/topics/fresh-water/water-resources-management/integrated-water-resources-management#:~:text=Integrated%20Water%20Resources%20Management%20\(IWRM,the%20sustainability%20of%20vital%20ecosystems](https://www.unep.org/topics/fresh-water/water-resources-management/integrated-water-resources-management#:~:text=Integrated%20Water%20Resources%20Management%20(IWRM,the%20sustainability%20of%20vital%20ecosystems). Accessed May 13, 2025
10. <https://www.un.org/ohrlls/content/list-sids> Accessed May 19, 2025
11. Global Water Partnership Technical Advisory Committee (TAC). Integrated Water Resources Management. TAC Background Papers No.4. Stockholm, Sweden: Global Water Partnership, March 2000. ISBN: 91-630-9229-8.